

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

AR Prefecture DELIBERATION n°02/2025 006-210600383-20250212-D02_02_2025-DE Reçu OBJET : PLAN DE FINANCEMENT – REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES PINS
--

Conseillers en exercice :	27
Présents :	20
Excusés :	7
Pouvoirs :	3
Votants :	23

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le six février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,

Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Bruno DEPOORTERE, Stéphane GARAVAGNO, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Chantal NIOT, Emilie GAGLIOLO.

PROCURATIONS : Chantal NIOT a donné pouvoir à Martine LIPUMA,
Nadège ISOARDO a donné pouvoir à Céline VERSAE,
Stéphane GARAVAGNO a donné pouvoir à Eric ROMAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline VERSACE

Monsieur Christian GORACCI, 1^{er} adjoint au Maire explique que depuis plusieurs années, la commune s'engage dans la transition écologique et la prise en compte des changements climatiques. Cette démarche s'est traduite par la végétalisation des cours des écoles et du complexe sportif du Plantier, d'une part, et, d'autre part, par le réaménagement des espaces extérieurs de la Crèche.

En 2025, la commune souhaite profiter de la remise en état de la place des pins pour continuer à « désimperméabiliser » les sols, et valoriser les circulations des pétions.
Ce projet de Réaménagement complet de la place avec création de structure drainante sur stationnements V.L. et drainages pourrait faire l'objet de participation financières de l'Etat, à travers les dispositifs DETR/DSIL, et du Département des Alpes Maritimes, via le Green Deal.
Elle propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter le concours du Conseil Départemental dans les dépenses engagées au titre de la sécurisation de ces festivités.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Réaménagement de la Place de Pins Plan de financement Prévisionnel		
AR Prefecture		
006-210600383-20250212-D02_02_2025-DE Reçu le 18/02/2025	Montants H.T.	
Montant total des dépenses (HT)		453 374,00
Travaux		453 374,00
Ressources (financement extérieur)	80%	362 699,20
Département des Alpes Maritimes	40%	181 349,60
Etat DETR/DSIL	40%	181 349,60
Reste à charge de la commune HT	20%	90 674,80

Monsieur le Maire propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel établi ci-dessus ;

DE SOLLICITER les participations financières de l'Etat, à travers les dispositifs DETR/DSIL, et du Département des Alpes Maritimes, via le Green Deal.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Premier Adjoint, Rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel établi ci-dessus ;

DECIDE DE SOLLICITER les participations financières de l'Etat, à travers les dispositifs DETR/DSIL, et du Département des Alpes Maritimes, via le Green Deal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.